

Conseil Municipal du 26 Août 2014

Présents Francis Condast, Joseph Révillien, Isabelle Jayer, Yvon Quéinnec, Laure Théron, Michiel Siegfriedo, Francis Eard, Yveand Roussand, Christian Boucher, Frédéric Rerts

Absents Etienne Bernard ayant donné pouvoir à F. Rerts  
 Martin Corti ayant donné <sup>(pouvoir non reçu)</sup> pouvoir à J. Siegfriedo  
 Fieille Annault ayant donné pouvoir à  
 Claire Doursetti ayant donné pouvoir à

I

Bilan de l'extinction de l'éclairage public

Economie d'énergie de 47% et 32% d'économies financières. A savoir que celles-ci vont augmenter dans l'avenir.

Pas de doléances négatives sur le cahier de la main

Le phase expérimentale a été prolongé de 5 mois supplémentaires

Toute décision peut être remise en cause. Il paraît judicieux de prolonger à 1<sup>er</sup> le week-end.

Le quai sera restera éclairé toute la nuit, avec une intensité moindre.

II

Retrait de la délibération n° 2014-47 et nouvelle délibération sur l'achat d'une partie de la parcelle D 274 pour la réalisation d'un auit de bus sur le R D E

de Jossien le Pain, noté à l'unanimité.  
 - d'acheter une partie de la parcelle D274  
 soit une superficie d'environ 300 m<sup>2</sup>  
 - de fixer le prix à 3,5 € le m<sup>2</sup>

Actes en la forme administrative pour les transactions sur Chemin de la Pigeonnée et désignation de Jossien Révillien comme représentant de la commune.

1<sup>er</sup> Le maire indique que les collectivités territoriales peuvent recourir à l'établissement d'actes "en la forme administrative" pour la cession ou l'acquisition d'immubles.

Cette procédure permet d'économiser les frais d'un acte notarié lorsque l'acte de cession ou d'acquisition ne présente pas de difficultés particulières.

Joseph Révillien est désigné par le conseil municipal pour représenter la commune dans les actes en la forme administrative concernant les transactions relatives au chemin de la Pigeonnée.

Décision modificative N° 1 - Budget Principal

Cette décision consiste à transférer la somme de 389 € des dépenses imprévues vers les fonds de péréquation.

Accroissement temporaire d'activité

Organisation prévue pendant le congé maternité de Bénédicte Plas.

Brigitte la remplacera et devra être soutenue par une personne ayant des compétences sur le plan financier.

11115

Cette décision est adoptée à l'unanimité.  
1<sup>er</sup> Le Maire recrute un agent contractuel sur un emploi temporaire non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (congé de maternité).

V

Demande de subvention exceptionnelle de la FCPE

Olivier Bonnefous, président de la FCPE, demande une subvention exceptionnelle pour la journée du 11 septembre 2016 "BOULEVARD DES ÉCOLIERS". Cette opération vise à rassembler parents et enfants, à communiquer entre eux.

Après délibération le conseil municipal décide de subventionner à hauteur de 500€ et de préparer une aide logistique.

II

Questions diverses

\* Laune propose d'anticiper la question de stationnement (projet arrêt sur la place). Le parking du niveau cinquième peut-il être proposé ?

\* A ce jour 3 classes élémentaires, et 3 classes dans l'école maternelle.

\* le chantier d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques ch<sup>2</sup> du Casalet se déroule bien, devrait se terminer dans 15 jours

III

\* Le conseil est levé à 22h40.

~~400~~ ~~FF~~ ~~15/10~~ ~~15/10~~ ~~15/10~~ ~~15/10~~ ~~15/10~~